

Procès verbal de la réunion ordinaire du 19 janvier 2018

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 15 janvier 2018 s'est réuni le 19 janvier 2018 à 20 heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques BŒUF, Maire, étaient présents : Bœuf, Malauron, Chanudet, Battut, Boyer, Lascourbas, Meynard.

Mmes Charbonnel Dessemond, Morele.

Absentes excusées : Mmes Loulergue, Tomassi.

Madame Loulergue Jacqueline donne pouvoir à Monsieur Jean Battut

Secrétaire de séance : Christophe Boyer

Ordre du jour : Bail salon de coiffure
Bail ancien Presbytère
DETR Eclairage
Demande de subvention collège de Crocq
Saison Etang de La Marchette 2018
Questions diverses
Informations

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

Bail salon de coiffure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Charge Monsieur le Maire de rédiger un nouveau bail pour 9 ans à compter du 16 décembre 2017,
- Fixe le montant du loyer à 207.56 € HT mensuel payable au 1er de chaque mois,
- Conserve le dépôt de garantie de 200 € fait en 2008,
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes pièces utiles.

Bail ancien Presbytère

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de conclure avec Madame Rougeron Colette un bail à compter du 5 mars 2018 pour une durée de 6 ans avec tacite reconduction pour la location du logement communal de l'ancien presbytère avec un loyer mensuel de 180 € révisable tous les ans au 1er avril selon l'évolution de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- Charge Monsieur le Maire de signer ce document.

DETR Eclairage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide, faute de moyens financiers suffisants, d'annuler ce dossier de DETR pour l'éclairage public.

Demande de subvention collège de Crocq

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré charge Monsieur le Maire d'inscrire la somme de 50 € au BP 2018 et de verser 50 € par enfant qui aura participé au voyage

Saison Etang de La Marchette 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe les dates comme suit : ouverture générale le 14 avril 2018 et fermeture générale le 3 décembre 2018.
- Décide des tarifs suivants

	Personnes de la Commune	Personnes extérieures
Carte à l'année	40 €	60 €
Carte à la journée (+ 10 ans)	4 €	6 €
Carte à la journée (- de 10 ans)	3 €	3 €
Abris de loisirs pour 24 h	50 €	50 €
Abris et étang pour 24 h	120 €	120 €

Questions diverses

Demande de Monsieur Cassagnes

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Cassagnes qui nous propose d'acheter les parcelles D 669, 670 et 671.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas acquérir ces parcelles.

Vidange assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise ECONET pour un montant TTC de 2 649.48 €

Maquette Bulletin Municipal 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, la valide.

Proposition CPIE

Le CPIE propose d'intervenir sur la Commune pour informer sur le « zéro pesticide ». La proposition sera insérée dans le bulletin et la Commune ne fera appel au CPIE que si des habitants se font inscrire en mairie.

Informations

Nous avons reçu le dépôt de l'attestation d'accessibilité.

Monsieur Faurillon a été recontacté pour le dossier relatif à l'Etang de La Marchette.